



RAPPORT ADMINISTRATIF 2012

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2012

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	7
	1 Bilan de l'année écoulée	7
	2 Nouveautés	8
	3 Projets	8
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	9
IV.	COMPTES	12
	IVa Bilan	12
	IVb Compte d'exploitation	13
	IVc Annexe	15
	IVd Fiche technique de l'immeuble	43
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	45
VI.	INFORMATIONS DIVERSES	47

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Année 2012

L'année 2012 a été une année positive pour les rendements des portefeuilles de la CPIC. Cela même si l'environnement macroéconomique est resté incertain et les marchés volatils. Les anticipations positives concernant les mesures économiques prises en Europe et aux Etats-Unis notamment ont contribué à ces résultats.

Le Conseil de Fondation a examiné le renouvellement de l'assurance collective relative au groupe risque décès, dénommée «Solution B», afin de se conformer à de nouvelles exigences juridiques. La nouvelle assurance B, régie par un nouveau contrat et une autre compagnie d'assurance, PK RÜCK du Liechtenstein (voir circulaire envoyée en octobre 2011 à tous les bénéficiaires) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

En parallèle, le Conseil de Fondation, confronté à quelques cas de bénéficiaires qu'il n'est pas possible de contacter et auxquels il sera potentiellement impossible de verser à terme le capital de prévoyance – bénéficiaires vivants dont les adresses sont perdues et bénéficiaires disparus dont aucun proche ne confirme le décès – a décidé de conclure un contrat cadre avec la société Capitaux Recherche Déshérence (CRD), spécialisée dans la recherche et la localisation de bénéficiaires d'actifs financiers. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil de Fondation a également œuvré en vue de la refonte du site Internet de la CPIC dont le résultat sera visible sur la toile dans le courant du 1^{er} trimestre 2013. Cette mesure s'inscrit parmi les démarches destinées à mieux faire connaître la CPIC à l'extérieur et plus particulièrement aux jeunes interprètes dans un souci de renouvellement des membres de la Caisse.

Les segments «A», «B» et «C» se sont comportés conformément aux attentes.

Le segment croissance en euros a bénéficié d'une forte reprise; le segment conservateur en euros est resté stable; le segment croissance en francs suisses, quant à lui, a bien progressé.

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse collaboration et efficacité.

Genève, le 25 février 2013

*Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation*

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2012, la Caisse comptait 2'814* (bénéficiaire au 31.12.2011 plus adhésions de janvier 2012) membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 70 adhésions et 108 sorties, à savoir 1 décès, 7 exclusions prononcées par l'AG de 2012, 14 transferts de droits à pension, 74 sorties pour raison d'âge (dont 20 à 70 ans), 3 démissions avant âge terme, 9 rentes de retraite (dont 2 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2012, elle comptait 2'769 membres dont 6 titulaires de rente partielle.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2012, le total du bilan atteint EUR 246'374'885.28.

En 2012, les dépenses réalisées au titre de frais généraux se sont élevées à EUR 674'597.34, soit 0.27% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2012.

Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 177'555.14. La commission de gestion des deux banques était de EUR 338'003.77.

Le total des deux postes est de EUR 515'558.91 et représente 0.21% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2012.

Le total des dépenses a été de EUR 1'190'156.25, soit 0.48% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2012. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de 2011 qui était de 0.52%.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 161.20 à EUR 174.99, ce qui représente une hausse de 8.55%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 147.92 à EUR 152.78, augmentant ainsi de 3.29%. Finalement, la valeur de part «C» est passée de CHF 101.61 à CHF 106.79 augmentant ainsi de 5.10%.

* (bénéficiaires au 31.12.2011 plus adhésions de janvier 2012)

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Nouveautés :

- Nouveau contrat d'assurance collective relative au groupe risque décès (assurance B) afin de se conformer à de nouvelles exigences légales : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.
- Conclusion d'un contrat cadre avec la société Capitaux Recherche Déshérence (CRD), spécialisée dans la recherche et la localisation de bénéficiaires, de leur vivant, en cas d'adresse perdue, et suite à leur décès, lorsqu'il n'est pas annoncé et qu'il n'y a pas de parents proches : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.
- Refonte du site Internet de la CPIC : entrée en vigueur dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

3 Projet :

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC.

III. RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE 2012

Malgré un parcours heurté, 2012 aura finalement été une année faste pour les marchés actions, avec des progressions de 10 à 15% pour la plupart des indices internationaux, tant pour les pays développés que pour les pays émergents. La majorité des secteurs industriels s'inscrivent en hausse sur la période, au premier desquels les financières (+27% en EUR), mais également les biens de consommation non durables (+22%) ou la santé (+16%). Seules les valeurs liées au secteur de l'énergie, à l'image de l'évolution du cours du pétrole sur l'année, ont stagné en 2012. Conjuguée à une bonne tenue des marchés obligataires, cette hausse – la plus forte depuis le rebond de 2009 – aura permis à la plupart des portefeuilles diversifiés d'afficher des performances (très) satisfaisantes.

Cette hausse est toutefois moins liée aux perspectives d'amélioration des résultats des entreprises, la réalité macro-économique demeurant objectivement peu encourageante, qu'à l'interventionnisme des banques centrales, de part et d'autre de l'Atlantique, qui a permis notamment d'apporter un certain nombre de réponses ou d'esquisses de réponses à des questions qui hantent les marchés depuis plusieurs années. Et en particulier, depuis la mise en oeuvre des plans de soutien massifs qui avaient permis, en 2008-2009, à l'économie mondiale d'échapper à une terrible dépression. La BCE a précisé son rôle de prêteur en dernier secours susceptible de refinancer des Etats désormais « trop » endettés et la Fed a précisé et formalisé sur la durée sa politique monétaire.

Pour autant, sur l'année 2012, la performance des marchés n'a pas été linéaire et l'analyse de l'enchaînement des dynamiques de marché sur l'année peut être résumée de la manière suivante:

1/ Sur le premier trimestre 2012 les marchés ont été dopés par l'annonce en décembre 2011 de la mise en place du Long Term Refinancing Operation (LTRO), un programme d'injection de liquidités dans le système bancaire européen via des facilités de refinancement destinées aux banques. Ce programme a été bien accueilli par les marchés et après une année 2011 éprouvante pour les investisseurs, les marchés d'actions se sont inscrits en nette hausse (+7% pour l'indice Eurostoxx) sur le premier trimestre 2012.

2/ Toutefois, avant la fin du mois de mars 2012, le spectre de la crise souveraine dans la zone euro a refait surface et l'ensemble des actifs risqués a corrigé balayant toute l'avance acquise durant les premiers mois de l'année, avec un plus bas atteint début juin 2012.

3/ Enfin, à partir de l'été 2012, les annonces respectives de la Banque Centrale Européenne, via M. Draghi, et de la Fed, au travers du discours de M. Bernanke à Jackson Hole, ont constitué de véritables bonnes surprises pour les marchés financiers. La plus spectaculaire, car la moins attendue, a résulté de la prise de position de la banque centrale européenne. Selon son président, ce nouveau programme, baptisé Outright monetary transactions (OMT), a été lancé en raison «des perturbations graves observées sur le marché des obligations publiques qui proviennent de craintes infondées de la part des investisseurs sur la réversibilité de l'euro». A travers ce programme, la BCE s'est affichée clairement comme le pompier dont la zone euro avait impérativement besoin. La reprise liée à ces différentes annonces s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2012.

Sur l'année 2012, la valeur du segment A («croissance») est passée de EUR 161.20 à EUR 174.99, soit une variation annuelle en EUR de 8.55% (ou 7.92% en CHF, 5.41% en GBP et 10.24% en USD). La valeur du segment B («conservateur») est passée de EUR 147.92 à EUR 152.78, soit une performance annuelle en EUR de 3.29% (ou 2.68% en CHF, 0.29% en GBP et 4.89% en USD). La valeur du segment C est passée de CHF 101.61 à CHF 106.79, soit une performance en CHF de 5.10% (ou 5.71% en EUR, 2.65% en GBP et 7.36% en USD).

Que pourrait-il en être pour 2013 ?

Si la question de la dette européenne a été au cœur des préoccupations tout au long de l'année 2012, c'est désormais la politique budgétaire américaine qui monopolise toutes les attentions. En prenant la décision de ne (quasiment) rien décider, les Etats-Unis ont pris le risque de mettre en exergue une déficience de gouvernance qui pourrait finir par faire douter les investisseurs de la «supériorité» de leur modèle. A la perspective (peu probable) d'une falaise budgétaire

succède le risque (très probable) d'une succession de mini-murs budgétaires, facteur d'un surcroît de volatilité sur les marchés. Cette forte incertitude quant à la pérennité des conditions cadres entourant l'activité économique est très probablement un facteur important ayant entravé le redémarrage de l'investissement productif aux Etats-Unis, qui depuis 2009 n'a jamais pris le relais de la consommation des ménages comme facteur de dynamisation durable de la demande intérieure.

Dans ce contexte, l'Europe pourrait être le continent des bonnes surprises. Des innovations «à marche forcée» ont renforcé le cadre institutionnel de l'Union économique et monétaire et la BCE a clairement fixé un filet de sécurité, qui préviendra toute nouvelle explosion des écarts de taux («spreads») des économies périphériques. Des périodes de stress ne sont évidemment pas à écarter, notamment en période d'élections ou si les velléités re-négociatrices du Royaume-Uni déclenchaient une crise germano-britannique. L'enjeu majeur des économies européennes sera toutefois de parvenir à sortir de la récession provoquée par les efforts budgétaires très importants consentis au cours des trois dernières années.

Les pays asiatiques, au premier rang desquels, la Chine, source d'inquiétude en 2012, ont montré leur capacité à prendre des mesures économiques de nature à accommoder le choc de la transition à laquelle ils sont confrontés. L'Asie devrait donc davantage contribuer à la croissance mondiale que l'an passé.

Au total, nous anticipons des marchés d'action plutôt en hausse mais dans un surcroît de volatilité (surtout en début d'année), une légère sous-performance des actifs américains et du dollar par rapport à l'Europe et à l'Asie, une légère hausse des taux souverains, notamment américains et allemands mais globalement des rendements qui resteraient comprimés, une surperformance du crédit souverain périphérique par rapport au crédit «corporate» et une tendance à la dépréciation du yen et du dollar au profit de l'euro.

IV. COMPTES

IVa Bilan

<i>ACTIF</i>	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2012</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2011</i> <i>EUR</i>
Placements		245'469'231.21	229'475'824.67
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	8'313'306.33	33'679'996.57
Créances	7.2	1'125.91	13'706.33
Obligations		106'632'477.05	87'181'990.17
Actions		66'152'629.98	50'636'235.60
Parts de fonds de placement		58'078'554.48	52'344'162.06
Immeuble		6'281'177.99	6'244'387.85
Produits dérivés	6.5	9'959.47	-624'653.91
Compte de régularisation actif	7.3	905'654.07	1'124'010.05
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		<u>246'374'885.28</u>	<u>230'599'834.72</u>

<i>PASSIF</i>	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2012</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2011</i> <i>EUR</i>
Dettes	7.4	144'250.52	284'546.92
Compte de régularisation passif	7.5	186'835.59	175'178.38
Provisions non techniques		122'636.76	118'300.77
Provisions générales	7.6	122'636.76	118'300.77
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		245'193'480.64	229'370'059.48
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	245'193'480.64	229'370'059.48
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	727'681.77	651'749.17
Total du passif		<u>246'374'885.28</u>	<u>230'599'834.72</u>

IVb Compte d'exploitation

	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2012 EUR</i>	<i>31.12.2011 EUR</i>
Cotisations et apports ordinaires et autres		12'031'655.78	13'721'940.45
Cotisations des salariés		3'767'679.74	4'529'827.94
Contributions de l'employeur		6'773'186.66	7'977'684.19
Cotisations supplémentaires des salariés		1'490'789.38	1'214'428.32
Prestations d'entrée		604'046.78	824'707.92
Apports de libre passage		604'046.78	824'707.92
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		12'635'702.56	14'546'648.37
Prestations réglementaires		-11'487'139.05	-8'952'433.57
Autres prestations réglementaires		-559'940.25	-279'512.30
Prestations en capital à la retraite		-10'703'468.43	-7'432'208.88
Prestations en capital au décès		-223'730.37	-1'240'712.39
Prestations de sortie		-3'548'846.57	-1'646'777.06
Prestations de libre passage en cas de sortie		-3'548'846.57	-1'646'777.06
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-15'035'985.62	-10'599'210.63
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-15'762'947.68	-1'917'083.23
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	2'443'915.53	-3'902'705.72
Rémunération du capital-épargne	5.2	-18'206'863.21	1'985'622.49
Variation des capitaux/provisions/réserves		-15'762'947.68	-1'917'083.23
Produits de prestations de réassurance		0.00	0.00
Prestations de réassurance		0.00	0.00
Charges de réassurance		-43'632.47	-44'732.02
Primes de réassurance		-43'632.47	-44'732.02
Résultat net de réassurance	5.1	-43'632.47	-44'732.02
Résultat net de l'activité de prévoyance		-18'206'863.21	1'985'622.49

	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2012</i> <i>EUR</i>	<i>31.12.2011</i> <i>EUR</i>
Résultat net des placements	6.7	18'916'697.39	-1'258'550.43
Résultat net sur liquidités		114'097.27	232'418.13
Résultat net sur placements monétaires		764.50	100'380.86
Résultat net sur obligations		3'719'082.62	4'112'075.12
Résultat net sur produits structurés		0.00	0.00
Résultat net sur actions		4'996'437.47	-552'638.91
Résultat net sur fonds de placement		11'114'932.17	-1'802'703.57
Résultat net sur immeuble		369'029.62	496'662.24
Résultat net sur opérations de dérivés		-883'942.14	-3'327'474.35
Frais d'administration de la fortune		-515'558.91	-517'269.95
Rétrocessions reçues		1'854.79	0.00
Autres produits	7.7	41'227.04	25'045.88
Autres frais	7.8	-531.28	-533.82
Frais d'administration	7.9	-674'597.34	-679'913.71
Résultat net des activités hors prévoyance		18'282'795.81	-1'913'952.08
Différence de conversion		0.00	0.00
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		75'932.60	71'670.41
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-75'932.60	-71'670.41
Excédent des produits		0.00	0.00

IVc Annexe

Table des matières	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	16
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés	18
3. Nature de l'application du but.....	18
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	19
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	21
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	22
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	39
8. Demandes de l'autorité de surveillance	42
9. Autres informations relatives à la situation financière.....	42
10. Événements postérieurs à la date du bilan	42

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé.
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en juin 2010.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en juin 2010.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, modifié le 31.12.2012.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2012. Soumis à la validation de l'autorité de surveillance.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Agnès Perrot Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Agnès Perrot Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

1.5 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	Favona S.A. Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève Vontobel Asset Management AG Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Boulevard du Théâtre 5 1204 Genève
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

1.6 Employeurs affiliés

Nombre d'employeurs variable d'une année à l'autre.

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

2.1 Bénéficiaires actifs	<i>31.12.2012</i>	<i>31.12.2011</i>
Nombre de bénéficiaires	2769	2809
2.2 Rentiers réassurés	<i>31.12.2012</i>	<i>31.12.2011</i>
Nombre de rentiers	53	44

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

- 1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;
- 2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment « croissance » en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment « conservateur » en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment « croissance » en francs suisses (Segment C), introduit le 1^{er} juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue tous les 5 ans au moins en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation a été faite en avril 2008, soit CHF 7'580'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment « croissance » en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

Segment « croissance » en EUR (Segment A)	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Capital	216'856'872.08	204'805'473.22
Nombre d'unités	1'239'270	1'270'543
Valeur de la part	174.99	161.20
Variation annuelle en %	8.55%	-1.13%
Segment « conservateur » en EUR (Segment B)		
Capital	16'284'451.18	13'939'841.36
Nombre d'unités	106'587	94'236
Valeur de la part	152.78	147.92
Variation annuelle en %	3.29%	1.90%
Segment « croissance » en CHF (Segment C)		
Capital	9'883'573.33	7'830'834.00
Nombre d'unités	111'688	93'549
Valeur de la part	88.49	83.71
Variation annuelle en %	5.71%	2.64%

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants:

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.20678 au 31.12.2012 et à 1.21389 au 31.12.2011;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

Helsana Assurance S.A. Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

PK Rück Assurance de groupe risque décès depuis le 01.01.2012.

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actif	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Solde au 1 ^{er} janvier	229'370'059.48	227'513'975.53
Cotisations des salariés	3'767'679.74	4'529'827.94
Contributions de l'employeur	6'773'186.66	7'977'684.19
Cotisations supplémentaires des salariés	1'490'789.38	1'214'428.32
Apports de libre passage	604'046.78	824'707.92
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-43'632.47	-44'732.02
Autres prestations réglementaires	-559'940.25	-279'512.30
Prestation en capital à la retraite	-10'703'468.43	-7'432'208.88
Prestation en capital au décès	-223'730.37	-1'240'712.39
Prestation de libre passage en cas de sortie	-3'548'846.57	-1'646'777.06
Mouvement de la période	-2'443'915.53	3'902'705.72
Rémunération du capital-épargne	18'206'863.20	-1'985'622.49
Ecart de conversion	60'473.49	-60'999.28
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	245'193'480.64	229'370'059.48

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

Rétrocessions

LOAM: En date du 28 janvier 2013, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2012.

Vontobel: En date du 25 janvier 2013, la Banque Vontobel SA a confirmé pas écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2012.

6.2 Extensions des possibilités de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment « croissance » en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90%) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80% de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de

référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'institution qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment « conservateur » en EUR (Segment B)

Un rapport concluant établi par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie et soumis au Conseil de Fondation le 11 mai 2006 a démontré que, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt actuels sur le marché obligataire, un élargissement de l'univers d'investissement, notamment dans des placements dits « alternatifs » tels que les Hedge Funds, permettrait une meilleure diversification des risques tout en améliorant l'espérance de rentabilité. Cette stratégie a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 30 novembre 2007 et approuvé par le Conseil de Fondation.

Depuis lors, l'art. 53 OPP2, autorise jusqu'à 15% de placements alternatifs (Hedge Funds, matières premières, private equity et infrastructure).

Le segment conservateur n'a pas été investi en Hedge Funds, en 2011 et 2012.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment « croissance en CHF » (Segment C)

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1^{er} janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15% pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	651'749.17	563'145.75
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	0.00	0.00
Augmentation due au résultat d'exploitation	<u>75'932.60</u>	<u>71'670.41</u>
	75'932.60	71'670.41
Ecart de conversion	0.00	16'933.01
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	<u>727'681.77</u>	<u>651'749.17</u>

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La réserve de fluctuation de valeur est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

6.4 Présentation des placements par catégories des deux segments consolidés

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2012 EUR</i>	<i>Total au 31.12.2011 EUR</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.40%	0.51%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.64%	1.15%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	1.70%	12.20%
Total des liquidités et divers	2.74%	13.86%
Obligations en francs suisses	0.86%	4.04%
Obligations en EUR	36.51%	33.50%
Obligations en devises étrangères hors Euro	6.35%	0.82%
Total des obligations - (direct et indirect)	43.72%	38.36%
Actions suisses	7.10%	6.57%
Actions étrangères	20.04%	15.70%
Total des actions - (direct et indirect)	27.14%	22.27%
Immobilier et infrastructure	7.67%	7.68%
Immeuble – détention directe	2.58%	2.75%
Total immeuble	10.25%	10.43%
Métaux et matières premières	6.29%	5.38%
Hedge Funds	9.86%	9.97%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.27%
Placements de dérivés	0.00%	-0.27%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	5.57%	5.65%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	80.76%	77.57%
Dérivés sur devises	9.65%	17.41%
Total placements en devises étrangères nets	90.41%	94.98%

6.4.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2012	31.12.2011
	EUR	EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.36%	0.50%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.65%	1.30%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	1.03%	12.71%
Total des liquidités et divers	2.04%	14.51%
Obligations en francs suisses	0.99%	4.60%
Obligations en EUR	36.21%	33.25%
Obligations en devises étrangères hors Euro	7.32%	0.93%
Total des obligations - (direct et indirect)	44.52%	38.79%
Actions suisses	8.19%	7.50%
Actions étrangères	23.11%	17.91%
Total des actions - (direct et indirect)	31.30%	25.41%
Immobilier et infrastructure	8.10%	8.02%
Métaux et matières premières	7.25%	6.14%
Hedge Funds	6.79%	7.45%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.30%
Placements de dérivés	0.00%	-0.30%
Placements sous gestion	100.00%	100.00%
Placements sous gestion	97.11%	96.96%
Immeuble – détention directe	2.89%	3.04%
Fortune segment A	100.00%	100.00%
Total Immobilier + Hedge Funds + Matière premières	24.39%	23.98%
Total placement dans des investissements de développement durable	6.24%	6.25%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	86.62%	68.38%
Dérivés sur devises	10.13%	18.65%
Total placements en devises étrangères nets	96.75%	87.03%

Dès le 21.02. 2012, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
Placements traditionnels		
Liquidités et court terme en euro	85%	0 - 100%, dont max 50% en lettres de gage
Obligations en euro		
Obligations en devises hors euro		0 - 50%
Obligations des pays émergents		
Actions suisses		
Actions européennes (ex-Suisse)		
Actions globales (ex-Europe)		
Immobilier	5%	0 - 10%
Placements alternatifs		
Placements en stratégies alternatives	10%	0 - 25%
Matières premières		
Infrastructure		
Tous les placements		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40 - 100%

6.4.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2012</i> %	<i>Total au 31.12.2011</i> %
Créances et comptes de régularisation actif	1.24%	1.26%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.03%	0.03%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	12.07%	17.34%
Total des liquidités et divers	13.34%	18.63%
Obligations en EUR	76.94%	70.87%
Total des obligations - (direct et indirect)	76.94%	70.87%
Total des actions - (direct et indirect)	0.00%	0.00%
Immobilier - détention indirecte	9.75%	10.66%
Total immeuble	9.75%	10.66%
Contrats de change à terme	-0.03%	-0.16%
Placements collectifs et directs	100.03%	100.16%
Placements de dérivés	-0.03%	-0.16%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	0.00%	0.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	76.93%	70.87%
Dérivés sur devises	9.14%	8.89%
Total placements en devises étrangères nets	86.07%	79.76%

Dès le 1^{er} juillet 2010 les limites de placement sont les suivantes :

Catégorie de placement	Allocation stratégique		
	Neutre	Min.	Max.
Placements traditionnels			
Liquidités et court terme en EUR	20%	0%	70%
Obligations en EUR	80%	0%	100%
Obligations en autres devises (hors EUR)	0%	0%	20%
Immobilier	0%	0%	10%
Placements alternatifs			
Infrastructure	0%	0%	5%
Hedge Funds	0%	0%	5%
Total	100%		

6.4.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2012	31.12.2011
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.21%	-0.11%
Participations/placements chez l'(les)employeur(s)	0.00%	0.00%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	1.80%	0.38%
Total des liquidités et divers	2.01%	0.27%
Fonds de placement	97.99%	99.73%
Placements collectifs et directs	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	0.00%	0.00%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	0.00%	0.00%
Dérivés sur devises	0.00%	0.00%
Total placements en devises étrangères nets	0.00%	0.00%

Dès le 21 février 2012, les limites de placement sont les suivantes :

Catégorie de placement	Limites de placement
	Min - Max
Placements traditionnels	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100%, dont max 50% en lettres de gage
Actions suisse et étrangères cotées en bourse	0 - 50%
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	0 - 30%, dont max 10% en immobilier situé à l'étranger
Placements alternatifs	
Placements en stratégies alternatives Matières premières	0 - 25%
Tous les placements	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	0 - 30%

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 93% du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 7% du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2012</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	11'250'000.00		
VENTE	CHF	-13'582'125.00	15.03.13	-8'338.86
ACHAT	EUR	9'862'232.20		
VENTE	USD	13'000'000.00	15.03.13	7'452.20
ACHAT	EUR	3'822'596.21		
VENTE	USD	-5'000'000.00	14.03.13	32'246.21
ACHAT	EUR	4'136'911.28		
VENTE	CHF	-5'000'000.00	14.03.13	-7'624.22
ACHAT	EUR	6'614'766.33		
VENTE	CHF	-8'000'000.00	14.03.13	-16'490.47
				7'244.86
Compte de marge USD				6'826.70
Total des contrats de devises à terme				<u>14'071.56</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur Contrat 31.12.2012</i>	<i>Valeur de remplacement 31.12.2012</i>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
SMI FUTURE, échéance : 03.2013	CHF	-510	6'750.0000	-2'852'633	44'796.89
EURO STOXX50 FUTURE, échéance : 03.2013	EUR	-1'330	2'615.0000	-3'477'950	50'540.00
S&P 500 E-MINI, échéance : 03.2013	USD	-2'000	1'420.0000	-2'154'205	19'038.92
T-NOTE 10YR FUTURE, échéance : 03.2013	USD	3'500'000	132.7813	3'525'117	-18'251.95
GILT GUTURE, échéance : 03.2013	USD	2'100'000	118.9200	3'079'011	8'803.09
Total instruments financiers dérivés				-1'880'660.00	104'926.95

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2011</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	7'851'891.77		
VENTE	USD	-10'200'000.00	16.03.12	-17'714.23
ACHAT	EUR	9'000'000.00		
VENTE	CHF	-11'114'550.00	16.03.12	-178'757.72
ACHAT	EUR	5'900'310.62		
VENTE	USD	-7'800'000.00	15.03.12	-117'467.38
ACHAT	EUR	8'102'105.98		
VENTE	CHF	-10'000'000.00	15.03.12	-155'850.02
ACHAT	EUR	6'886'790.08		
VENTE	CHF	-8'500'000.00	15.03.12	132'472.52
Total des contrats de devises à terme				<u>-602'261.87</u>

Segment A

Inventaire des positions futures

<i>Sous-jacent</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Cours</i>	<i>Valeur Contrat</i>	<i>Valeur de remplacement</i>
				<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2011</i>
				<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
SMI FUTURE, échéance : 16.03.2012	CHF	-670	5'890.0000	-3'250'954	103'213.63
EURO STOXX50 FUTURE, échéance : 16.03.2012	EUR	-1'390	2'308.0000	-3'208'120	-118'150.00
S&P 500 E-MINI échéance : 16.03.2012	USD	-2'800	1'252.5000	-2'701'558	-99'865.97
T-BOND 30YR FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	3'000'000	144.8125	3'346'615	54'043.67
T-NOTE 10YR FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	1'900'000	131.1250	1'919'188	31'330.81
US ULTRA L-BOND FUTURE, échéance : 21.03.2012	USD	2'400'000	160.1875	2'961'545	18'054.67
Total instruments financiers dérivés				-933'284.00	-217'800.45

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2012</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'487'920.69		
VENTE	CHF	-1'800'000.00	14.03.13	-4'112.09
Total des contrats de devises à terme				<u>-4'112.09</u>

Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2011</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	1'216'301.36		
VENTE	CHF	-1'500'000.00	15.03.12	-22'392.04
Total des contrats de devises à terme				<u>-22'392.04</u>

Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (ci-après LODH) applique une couverture systématique des investissements en monnaies étrangères : en effet, le risque de change n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. D'autre part, la banque LODH utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque LODH vend des contrats futures afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Les transactions sur futures permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

6.6 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

6.7 Explications du résultat net des placements Consolidée

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	2.49	2'225.64
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-2'144.51	-635.32
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	116'239.28	230'827.81
Résultat net sur liquidités	114'097.26	232'418.13
Intérêts	0.00	88'560.63
Résultat net sur placements monétaires	0.00	88'560.63
Intérêts	764.50	11'820.23
Résultat net sur placements monétaires en devises étrangères	764.50	-11'820.23
Intérêts	1'559'761.58	2'374'398.39
Résultat réalisé	1'318'439.36	981'619.68
Résultat non réalisé	840'881.68	756'057.05
Résultat net sur obligations	3'719'082.62	4'112'075.12
Dividendes	500'379.54	527'979.78
Résultat réalisé	933'046.33	1'072'977.71
Résultat non réalisé	3'563'011.60	-2'153'596.40
Résultat net sur actions	4'996'437.47	-552'638.91
Dividendes	1'489'184.76	1'245'508.35
Résultat réalisé	6'156'587.66	316'022.84
Résultat non réalisé	3'469'159.75	-3'364'234.76
Résultat net sur fonds de placement	11'114'932.17	-1'802'703.57
Produits	443'421.45	426'913.06
Charges	-111'181.97	-112'530.04
Variation de la valeur sur immeuble	36'790.14	182'279.22
Résultat net sur immeubles	369'029.62	496'662.24
Résultat sur contrats de devises à terme	193'222.91	-2'476'903.00
Résultat réalisé sur autres dérivés	-1'379'985.30	-656'948.75
Résultat non réalisé sur autres dérivés	302'820.25	-193'622.60
Résultat net sur opérations de dérivés	-883'942.14	-3'327'474.35
Rétrocessions reçues	1'854.79	0.00
Commission de gestion	-338'003.77	-360'223.22
Droits de garde	-177'555.14	-157'046.73
Frais d'administration de la fortune	-515'558.91	-517'269.95
Résultat net des placements	18'916'697.39	-1'258'550.43

6.7.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	0.00	1'741.94
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-2'118.72	-466.99
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	112'798.79	222'746.38
Résultat net sur liquidités	110'680.07	224'021.33
Intérêts	0.00	88'560.63
Résultat net sur placements monétaires	0.00	88'560.63
Intérêts	1'240'817.35	2'117'772.62
Résultat réalisé	1'352'749.20	959'684.01
Résultat non réalisé	712'155.88	828'261.32
Résultat net sur obligations	3'305'722.43	3'905'717.95
Dividendes	500'379.54	527'979.78
Résultat réalisé	933'046.33	1'072'977.71
Résultat non réalisé	3'563'011.60	-2'153'596.40
Résultat net sur actions	4'996'437.47	-552'638.91
Dividendes	1'249'133.93	1'205'164.90
Résultat réalisé	6'112'773.37	318'230.45
Résultat non réalisé	2'986'546.58	-3'589'192.07
Résultat net sur fonds de placement	10'348'453.88	-2'065'796.72
Produits	443'421.45	426'913.06
Charges	-111'181.97	-112'530.04
Variation de la valeur sur immeuble	36'790.14	182'279.22
Résultat net sur immeubles	369'029.62	496'662.24
Résultat sur contrats de devises à terme	200'118.16	-2'431'718.13
Résultat réalisé sur autres dérivés	-1'379'985.30	-656'948.75
Résultat non réalisé sur autres dérivés	302'820.25	-193'622.60
Résultat net sur opérations de dérivés	-877'046.89	-3'282'289.48
Rétrocessions reçues	1'854.79	0.00
Commission de gestion	-290'717.46	-325'834.33
Droits de garde	-158'403.95	-146'132.21
Frais d'administration de la fortune	-449'121.41	-471'966.54
Résultat net des placements Segment A	17'806'009.96	-1'657'729.50

6.7.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	0.00	31.25
Intérêts débiteurs sur comptes courants	0.00	-8.23
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	3'537.99	23'413.03
Résultat net sur liquidités	3'537.99	23'436.05
Intérêts	764.50	11'820.23
Résultat net sur placements monétaires en devises étrangères	764.50	11'820.23
Intérêts	318'944.23	256'625.77
Résultat réalisé	-34'309.84	21'935.67
Résultat non réalisé	128'725.80	-72'204.27
Résultat net sur obligations	413'360.19	206'357.17
Dividendes	39'915.27	40'343.45
Résultat réalisé	38'831.10	-2'957.16
Résultat non réalisé	131'375.99	113'046.43
Résultat net sur fonds de placement	210'122.36	150'432.72
Résultat sur contrats de devises à terme	-6'895.25	-45'184.87
Résultat net sur opérations de dérivés	-6'895.25	-45'184.87
Commission de gestion	-29'275.96	-30'041.78
Droits de garde	-11'730.88	-9'337.33
Frais d'administration de la fortune	-41'006.84	-39'379.11
Résultat net des placements Segment B	<u>579'882.95</u>	<u>307'482.19</u>

6.7.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Intérêts créanciers sur comptes courants	0.00	213.15
Intérêts débiteurs sur comptes courants	-25.79	-160.10
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	30.50	63.34
Résultat net sur liquidités	4.71	116.39
Dividendes	200'135.56	0.00
Résultat réalisé	4'983.19	749.55
Résultat non réalisé	351'237.18	111'910.88
Résultat net sur fonds de placement	556'355.93	112'660.43
Commission de gestion	-18'010.35	-4'347.11
Droits de garde	-7'420.31	-1'577.19
Frais d'administration de la fortune	-25'430.66	-5'924.30
Résultat net des placements Segment C	530'929.98	106'852.52
Résultat net des placements du compte de Direction	-125.51	-15'155.64
Résultat net des placements	18'916'697.38	-1'258'550.43

6.8 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance n'ayant pas émis de directive précise pour la présentation des frais de gestion de fortune à la date du bilan, les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2 ne peuvent pas encore être mises en application. De ce fait, les frais de gestion de fortune sont présentés comme l'exercice précédent.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Caisse	426.36	393.94
Chèques postaux	4'531.41	4'602.90
Avoirs en banques à vue	6'708'112.79	17'056'709.64
Compte de marge	29'620.05	15'771.66
Placements monétaires en devises étrangères	1'570'615.72	15'652'518.43
Avoirs en banques à terme	0.00	950'000.00
Total liquidités et placements marché monétaires	8'313'306.33	33'679'996.57

7.2 Créances

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
PK Rück (collective A)	501.26	0.00
SwissLife (collective B)	0.00	43.08
Régie Besson, Dumont, Delaunay & Cie SA	0.00	12'966.78
Autres créances	624.65	696.47
Total créances	1'125.91	13'706.33

7.3 Compte de régularisation actif

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Loyers à recevoir	4'068.68	7'531.16
Impôts anticipés à récupérer	175'986.67	297'665.35
Intérêts courus	716'542.94	807'436.01
Dividendes à recevoir	8'423.09	7'433.52
Autres postes	632.68	3'944.01
Total compte de régularisation actif	905'654.06	1'124'010.05

7.4 Dettes

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement	143'963.86	281'689.04
Helsana Assurances SA (collective A)	286.66	0.00
Banques / Assurances	0.00	127.99
Autres dettes	0.00	2'729.89
Total dettes	144'250.52	284'546.92

7.5 Compte de régularisation passif

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Loyers perçus d'avance	0.00	2'641.92
Frais d'administration à payer	76'534.25	81'116.93
Versements reçus mais non attribués	36'333.24	5'706.33
Autres postes	73'968.10	85'713.20
Total compte de régularisation passif	186'835.59	175'178.38

7.6 Provisions générales

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	82'865.15	82'379.79
Droits d'entrée en excédent	39'771.61	35'920.98
Total provisions générales	122'636.76	118'300.77

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarque:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

7.7 Autres produits

	31.12.2012 EUR	31.12.2011 EUR
Intérêts divers	0.00	7.50
Produits extraordinaires	3'689.40	929.11
Autres revenus	37'537.64	24'109.27
Total autres produits	41'227.04	25'045.88

Remarque:

- Autres revenus : inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises

7.8 Autre frais

	31.12.2012	31.12.2011
	EUR	EUR
Intérêts divers	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00
Participation aux frais généraux	-41.20	0.00
Frais extraordinaires	257.05	0.00
Autres frais	315.43	533.82
Total autres frais	531.28	533.82

7.9 Frais d'administration

	31.12.2012	31.12.2011
	EUR	EUR
Salaires et charges sociales	198'566.69	190'751.81
Frais bancaires	810.39	849.80
Honoraires de comptabilité	285'100.20	278'947.62
Honoraires organe de contrôle	31'545.42	32'803.46
Honoraires Service de surveillance des Fondations	3'413.88	2'056.01
Honoraires divers	8'861.46	16'297.89
Matériel de bureau	0.00	86.04
Fournitures de bureau	795.05	1'459.16
Frais informatiques	15'721.12	23'755.95
Frais de bureau, ports, téléphones	28'959.21	34'460.28
Frais d'imprimerie	16'604.05	12'881.44
Frais de voyage et de représentation	8'488.35	8'340.79
Frais de location	23'542.55	22'883.14
Indemnités du Conseil de Fondation	52'188.97	54'340.32
Total frais d'administration	674'597.34	679'913.71

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2011 était de CHF 837'120.26, celui de 2012 est de CHF 812'922.14.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes de l'exercice précédent ont été validés par l'autorité de surveillance sans remarque particulière.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

IVd Fiche technique au 31 décembre 2012

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	:	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m ²	:	659 m ²
Nombre d'appartement – pièces	:	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m ² 1 dépôt de 42 m ² au sous-sol 1 dépôt de 375 m ² au rez
Montant des loyers	:	Fr. 533'760.00
Année de construction	:	1973
Date d'achat	:	janvier 1980
Date de sortie du régime HLM	:	1996
Dates et montants gros travaux	:	<i>Année 1994</i> Réfection de l'étanchéité SARNAFIL de la toiture plate Fr. 82'600.00 <i>Année 1997</i> Réfection de la peinture de la cage d'escaliers Fr. 17'900.00 <i>Année 1999</i> Réhabilitation des façades (traitement de la carbonatation, peinture des fonds de façades et fenêtres (faces ext.), pose de ferblanterie). Remplacement des stores. Réfection étanchéité, isolation, ferblanterie de la terrasse de l'attique Fr. 416'000.00 <i>Année 2004</i> Travaux de galandage Fr. 9'700.00 Remise à niveau appartement 51 Fr. 44'000.00

	: Année 2006	
	Ascenseur:	Fr. 13'595.00
	: Année 2008	
	Chaufferie:	
	mise en conformité	Fr. 85'000.00
	: Année 2009	
	RAS	
	: Année 2010	
	Peinture hall d'entrée	Fr. 2'200.00
	: Année 2011	
	Remise aux normes	
	de l'abri	Fr. 6'385.00
Valeur comptable de l'immeuble	: Fr. 7'580'000.–	(selon expertise du 7 avril 2008)
Hypothèque	: 0.–	
Fonds propres investis	: Fr. 7'580'000.–	
Rendement brut	: Fr. 533'760.00 (7.04%)	(533'760.00/7'580'000.00 = 5%)
Rendement net (avant impôts)	: Fr. 414'882.00 (5.47%)	(414'882.00/7'580'000.00 = 5.47%)
Impôts	: Payé directement par le propriétaire.	
Provision pour gros travaux	: Fr. 87'000.00	
Provision pour impôt sur la plus-value	: Fr. 356'440.00	

Commentaire:

Il est prévu une provision pour gros travaux inchangée, les travaux de remplacement des fenêtres à réaliser au cours de l'exercice 2013 devant être financés par le débit du compte réserve pour gros travaux.

Genève, le 28 février 2013

Thierry de HAAN

V. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de Fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par le Conseil de Fondation;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Gassner

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Ludovic Derenne

Expert-réviseur

Genève, le 14 mars 2013

VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président +32-2 343 84 68
Rue Joseph Stallaert 23
BE-1050 BRUXELLES

Madame Agnes PERROT +41-61 271 42 22
St. Alban-Rheinweg 80
CH-4052 BÂLE

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR +33-1 47 68 16 92
Rue Capitaine Guynemer 72 bis
FR-92400 COURBEVOIE

Madame Dominique BAZ +41-22 346 13 14
Avenue Dumas 10
CH-1206 GENÈVE

Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH
Madame Monique PARATTE
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice

ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51
Case postale 5683
CH-1211 GENÈVE 11
Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)
Télécopie : +41-22 310 59 28
E-mail : cpic@cpic.ch
Internet : <http://www.cpic.ch>

ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC
Compte du bénéficiaire (IBAN): CH4308760000008569100
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & CIE
Swift code LOCYCHGG
Clearing 8760
Réf.: « Pour compte individuel I au nom de »

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch